

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

⑪ N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 517 196

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

⑫

N° 81 22616

Se référant : au brevet d'invention n° 81 15144 du 3 août 1981.

⑤4 Dispositif pour solidariser l'ensemble de transmission dans le corps d'un contre-angle de dentisterie.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl. ³). A 61 C 1/12, 1/18.

⑫② Date de dépôt..... 1^{er} décembre 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 22 du 3-6-1983.

⑦① Déposant : MICRO-MEGA, SA. — FR.

⑦② Invention de : Bernard Lacour, Hubert Euvrard, Roger Gaillard et Jean-Claude Boinot.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Arbousse-Bastide,
20, rue de Copenhague, 67000 Strasbourg.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

Le présent certificat d'addition a pour objet un perfectionnement apporté au contenu du brevet 8115144 et plus particulièrement à sa revendication principale.

On a décrit dans le brevet principal un corps comportant des ergots coopérant avec des ouvertures en forme de L de la boîte contenant l'axe central du corps du contre-angle.

Selon un mode de mise en oeuvre représenté à la figure 5, la boîte comporte à sa partie arrière des ergots qui, mis en prise par une clé, permettent l'extraction de la boîte hors du corps du contre-angle par rotation de la boîte de 1/4 de tour. Cette opération est intéressante pour pouvoir nettoyer efficacement chacun des éléments du contre-angle.

Cette structure donne entière satisfaction, mais il serait intéressant de pouvoir parvenir au même résultat en s'abstenant de devoir utiliser une clé, ce qui est assez peu pratique en soi.

Ce résultat est obtenu, conformément au présent certificat d'addition, en prévoyant que la boîte soit rendue solidaire d'une douille se terminant à l'arrière du contre-angle par une bague accessible extérieurement et solidaire de ladite douille à sa partie arrière, la rotation de la douille entraînant celle de la boîte et permettant de dégager le ou les ergots du corps de la ou des fentes correspondantes de la boîte et de retirer la boîte par l'arrière du contre-angle.

Avantageusement, la douille coulissera à frottement gras dans le corps du contre-angle.

De la même manière, la boîte sera avantageusement ajustée à frottement gras sur le coussinet dans lequel tourne l'axe du contre-angle.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description ci-après d'un mode préféré de mise en oeuvre, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en coupe longitudinale d'un contre-angle comportant le dispositif objet du présent certificat d'addition ;

- la figure 2 est une vue de dessous de la figure 1

- la figure 3 est une vue en coupe transversale de la figure 1 au niveau des ergots et schématisant le verrouillage.

La boîte (101) est rendue solidaire par au moins un ergot (102), de préférence deux ergots (102,103) du corps (104)

du contre-angle, lesdits ergots coopérant avec des fentes en L (105) de la boîte (101) pour réaliser des fermetures type baïonnette.

5 Les structures de ces fermetures sont du même type que celles décrites au brevet principal et dans la demande de brevet français 78-37117 au nom de la demanderesse.

10 La boîte (101) est rendue solidaire d'une douille (106) coulissant à frottement gras dans le corps (104) et terminant à l'arrière du contre-angle par une bague (107) chassée et/ou collée sur la partie arrière de ladite douille (106).


Cette bague (107) est accessible extérieurement et peut être tournée manuellement autour de l'axe du corps du contre-angle.

15 La boîte (101) est ajustée à frottement gras sur le coussinet (108) dans lequel tourne l'axe (109) du contre-angle.

20 Pour ouvrir le contre-angle, c'est-à-dire pour retirer la boîte (101), il suffira de tourner la bague (107) d'environ 30 degrés puis de tirer à l'extérieur du corps l'ensemble qui comprendra la douille (106) et le coussinet (108). Celui-ci pourra ensuite être retiré de la douille (106).

Le dispositif de l'invention ne gêne en aucune manière le passage des conduites de spray dans le cas de contre-angles à spray interne.

25 Il permet en outre de s'abstenir d'utiliser un outil de démontage.



REVENDICATIONS

1. Dispositif selon la revendication 1 du brevet principal, caractérisé en ce que la boîte (101) est rendue solidaire d'une douille (106) se terminant à l'arrière du contre-angle par une bague (107) accessible extérieurement et solidaire de ladite douille à sa partie arrière, la rotation de la douille entraîne celle de la boîte (101) et permettant de dégager le ou les ergots (102,103) du corps du contre-angle hors de la ou des fentes (104) correspondants en L de la boîte (101) et de retirer la boîte par l'arrière du contre-angle.
 - 5 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la douille coulisse à frottement gras dans le corps (104) du contre-angle.
 - 10 3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la boîte (101) est ajustée à frottement gras sur le coussinet (108) dans lequel tourne l'axe (109) du contre-angle.
 - 15
- 